



CHARTRE D'ENGAGEMENT MARCH'ÉQUITABLE

March'Équitable est un groupe de producteurs et de consommateurs situés dans le Montmorillonnais qui développe des circuits courts de commercialisation des produits paysans et artisanaux du territoire.

Les objectifs de la démarche de March'Équitable

Appuyé par le CIVAM du Montmorillonnais, March'Équitable souhaite :

- Offrir **une alimentation de qualité** à la population locale (aux consommateurs et aux enfants dans les écoles).
- Favoriser des **pratiques durables** au sein des fermes du territoire.
- Développer les **savoir-faire locaux**.
- Impliquer les acteurs du territoire pour le **maintien d'une économie agricole**

Cette charte a pour but de définir les critères d'accès à March'Équitable pour les nouveaux producteurs (critères minimum), de préciser la démarche à adopter (contrat d'amélioration) et de garantir une confiance mutuelle entre les producteurs et les consommateurs.

Les engagements pour entrer dans March'Équitable

- Il est impératif de répondre obligatoirement à **des critères minimum**.
- Il est demandé de s'engager dans une **démarche d'amélioration** de ses pratiques en termes de durabilité.
- Il est exigé de s'inscrire dans une **démarche collective**.

1. Critères minimum

Critères Géographiques

- Entreprises situées sur le Pays Montmorillonnais ou limitrophes selon type de produits. Le périmètre peut être élargi pour des productions non présentes sur le territoire.
- Aliments des animaux produits sur la ferme ou approvisionnement limitrophe (exclusion des concentrés issus des pays du Sud)
- Pas d'achat-revente, les produits sont issus de l'entreprise. **A titre exceptionnel et après validation du groupe, il est toléré un peu d'achat revente avec obligation de transparence vis-à-vis des consommateurs et des autres producteurs.**

Critères techniques

- Pas d'OGM (Organisme Génétiquement Modifié) dans les champs ni dans les rations
- Pour les fruits et les légumes respect des saisons (exclusion des serres chauffées). Privilégier les produits répondant aux cahiers des charges BIO quand cela est possible.
- Respect de la maturité, des temps d'élevage, et des périodes de lait.
- Valorisation du savoir faire local avec un effort d'approvisionnement local.

Critères humains

- Participation de l'agriculteur aux travaux de la ferme et de transformation.
- Réalisation par l'artisan.

Critères liés à la transformation des produits

- S'approvisionner au maximum auprès des agriculteurs inscrits dans cette démarche, situés sur le territoire ou, le cas échéant, au plus près.
- Les assaisonnements sont naturels, l'emploi d'additifs alimentaires chimiques est à limiter au maximum.
- Être attentif à la qualité organoleptique des produits (goût, présentation, pas de défaut de texture...)
-

2. Contrat d'amélioration

Il faut tendre vers:

Critères techniques :

- Baisse des intrants : baisse des antibiotiques, baisse de l'Indice de Fréquence de Traitement, baisse de l'azote
- Favoriser la mise en place du pâturage et du plein air, respecter l'espace et la densité
- Limiter le désaisonnement à 1/3 du troupeau
- Les additifs alimentaires chimiques sont à proscrire

Critères géographiques :

- Préférence pour les variétés et races adaptées au terroir

Critères humains :

- Autonomie de décision
- Respect de l'unité de production par UTH (Unité de Travail Humain)

Les modalités

Avant d'intégrer March'équitable, le producteur est préalablement rencontré :

1. Accord en amont du groupe

Si la production est déjà fournie par un membre de March'équitable en suffisance, le producteur ne sera pas accepté afin d'éviter toute concurrence.

En cas d'insuffisance dans un produit, le groupe peut être amené à faire appel à un autre producteur de manière provisoire ou temporaire selon l'évolution de la demande

Modalités :

- La priorité au niveau des ventes est donnée au producteur déjà dans le groupe
- L'acceptation d'un nouveau membre nécessite l'aval des producteurs du même type de production
- S'assurer que l'arrivée d'un nouveau membre ne porte pas concurrence à un membre du groupe.

2. Visite d'entrée

Un groupe constitué d'un producteur et d'un consommateur se rend sur la ferme afin d'en saisir le fonctionnement et de mieux connaître le paysan et ses produits.

Le producteur s'engage à renseigner une fiche de présentation de son entreprise et à fournir les éléments justifiant d'une démarche qualité déjà réalisée.

3. Validation par la commission

La commission est composée de différents acteurs, présents suite à une démarche volontaire de leur part :

- 1 collègue de producteurs apporteurs (représentant différentes productions)
- 1 collègue de consom'acteurs

Cette commission se réunit pour étudier la demande d'entrée dans March'équitable d'une ou plusieurs nouvelles entreprises. Elle se base sur la visite d'entrée qui a été faite au préalable.

Le choix d'une commission multi-acteurs traduit une volonté de transparence.

4. Démarche d'amélioration

Les producteurs signent la charte et de ce fait s'engagent à suivre des formations afin d'apporter des améliorations dans les trois ans s'il y a lieu. Les produits correspondant aux critères minimums sont acceptés pendant ces trois premières années d'amélioration.

Les conditions d'exclusion

Si un adhérent ne répond plus aux critères d'engagement, la commission se réserve le droit d'exclure cet adhérent :

- non respect des critères minimum
- non respect du contrat d'amélioration
- non respect du règlement intérieur de March'équitable
- ou toute autre action mettant en cause les règles de confiance, pilier de la démarche

Je soussigné(e) m'engage à respecter les exigences édictées dans cette charte.

Etabli pour une durée d'un an, à compter du

Fait le..... à.....

Signature :